



Assemblée générale

Distr. limitée
26 mars 2010
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Quarante-neuvième session
Vienne, 22 mars-1^{er} avril 2010

Projet de rapport

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-neuvième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 22 mars au 1^{er} avril 2009 sous la présidence de Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran).

B. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 803^e séance, le Sous-Comité juridique a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Élection du Président.
 3. Déclaration du Président.
 4. Débat général.
 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
 6. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.



7. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
8. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
9. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
10. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
11. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.
12. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique.

C. Participation

3. Des représentants des États Membres ci-après du Sous-Comité juridique ont participé à la session: Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

4. À la 803^e séance, le 22 mars, le Président a informé le Sous-Comité que des demandes de participation aux travaux de la session en qualité d'observateur avaient été reçues des pays suivants: Azerbaïdjan, Costa Rica, Émirats arabes unis, Israël, République dominicaine et Tunisie. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la session et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, celui-ci accédant à ces demandes à sa convenance.

5. Le Sous-Comité a pris note de la demande d'admission au Comité adressée par la Tunisie, dont la demande d'admission au Comité a été communiquée au Sous-Comité dans le document A/AC.105/C.2/2010/CRP.6. Quelques délégations ont fait des déclarations pour exprimer leur soutien à la candidature de la Tunisie.

6. Ont assisté à la session les observateurs des organisations intergouvernementales ci-après, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-OIG), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik). Y ont également assisté les observateurs des organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Association de droit international (ADI), Conseil consultatif de la génération spatiale, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial et Secure World Foundation (SWF).

7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.2/2010/INF.42.

D. Colloque

8. Le 22 mars, l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial (ECSL) ont tenu un colloque sur le thème "Législation nationale sur l'espace – création de moteurs juridiques pour accompagner l'expansion des activités spatiales", qui était présidé par Tanja Masson-Zwaan de l'Institut international de droit spatial et par Sergio Marchisio du Centre européen de droit spatial. Les exposés ci-après ont été présentés au Sous-Comité pendant le colloque: "La nécessité de mettre en œuvre le Traité sur l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de la législation nationale au regard des activités spatiales actuelles et prévisibles" par Armel Kerrest, "La législation relative à l'espace, facteur de renforcement des activités et des politiques spatiales" par Henry Hertzfeld, "Adéquation entre détails et pratique: quels éléments essentiels sont à préciser dans la législation nationale relative à l'espace?" par Steven Freeland, "Considérations sur l'assurance responsabilité dans le cadre des activités spatiales" par Phillippe Montpert, "Impact économique de la législation nationale relative à l'espace et mise en place de conditions équitables pour les activités commerciales" par Matxalen Sánchez Aranzamendi et "Réglementations spatiales connexes. Assurer la sûreté et l'interopérabilité des opérations en orbite" par Heike Wieland. Des observations finales ont été faites par le Président du Sous-Comité et par la Présidente du Groupe de travail sur les législations nationales. Les communications et les exposés présentés pendant le colloque avaient été affichées sur le site Web du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat (www.unoosa.org/oosa/COPUOS/Legal/2010/symposium.html).

9. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le colloque était une contribution notable à ses travaux.

E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

10. Le Sous-Comité a tenu au total [...] séances. Les vues exprimées lors de ces séances sont consignées dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T. [...] à [...].

11. À sa [...] séance, le 1^{er} avril 2010, le Sous-Comité a adopté le présent rapport et clos les travaux de sa quarante-neuvième session.

II. Débat général

12. Le Sous-Comité juridique s'est félicité de l'élection de son président Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) pour la période 2010-2011.

13. Le Sous-Comité a remercié le Président sortant, Vladimír Kopal (République tchèque) pour la conduite des travaux du Sous-Comité et ses efforts inlassables en faveur de la promotion de l'étude du régime juridique international régissant les activités spatiales.

14. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États Membres suivants du Sous-Comité: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica (au nom des États Membres du Sous-Comité qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Maroc, Nigéria, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Thaïlande, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). L'observateur de la Tunisie a également fait une déclaration. Les observateurs de l'Institut international de droit de l'espace et d'Interspoutnik ont également fait des déclarations.

15. À la 803^e séance, le 22 mars, le Président a fait une déclaration décrivant brièvement les travaux que le Sous-Comité devait entreprendre à sa quarante-neuvième session. La transcription *in extenso* de cette déclaration, non revue par les services d'édition, est publiée sous la cote (COPUOS/Legal/T.[...]).

16. Le Sous-Comité a présenté ses condoléances aux gouvernements chilien et haïtien et leur a exprimé sa solidarité à la suite des récentes catastrophes naturelles qui ont causé la perte de tant de vies humaines et fait tant de dégâts.

17. À la 803^e séance, le 22 mars, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration sur le rôle et les activités du Bureau dans le domaine du droit de l'espace et l'élaboration, dans toutes les langues officielles de l'ONU, d'un formulaire d'immatriculation type pour les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.2/2010/CRP.7).

18. Le Sous-Comité a entendu au titre ce point de l'ordre du jour des présentations de l'observateur de la Tunisie sur "L'espace: démarche et vision en Tunisie" et sur "La législation tunisienne relative à l'espace".

19. Quelques délégations ont été d'avis qu'il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique afin de favoriser la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions cruciales telles que les débris spatiaux et l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
20. Quelques délégations ont été d'avis que la proposition faite par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-deuxième session, intitulée "Vers une politique spatiale des Nations Unies", devrait favoriser une coordination plus efficace entre les États Membres, permettre au système des Nations Unies d'être mieux préparé à faire face aux défis de la coopération spatiale au cours des prochaines années, faciliter la réalisation par tous les pays de leurs objectifs de développement et renforcer le Comité au sein de l'Organisation des Nations Unies.
21. Le point de vue a été exprimé que la participation accrue du secteur privé aux activités spatiales, qui étaient le domaine exclusif des gouvernements un demi-siècle auparavant, nécessitait une réflexion permanente du Sous-Comité pour lui permettre de continuer à affiner et à renforcer le régime juridique relatif à l'espace extra-atmosphérique et à fournir une plate-forme large et solide pour la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
22. Le point de vue a été exprimé que les problèmes et défis liés à la course aux armements dans l'espace ainsi que la tendance actuelle aux activités spatiales commerciales et privées dans l'espace extra-atmosphérique avaient mis en évidence l'absence de mesures réglementaires internationales et de normes institutionnelles efficaces.
23. Le point de vue a été exprimé que le projet de code de conduite des activités spatiales de l'Union européenne nécessitait un examen approfondi par le Sous-Comité et que ce code ne devait pas se substituer aux normes existantes de droit international de l'espace.
24. Le point de vue a été exprimé que le Sous-Comité jouait un rôle unique dans l'amélioration du cadre juridique de la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et que ses travaux constituaient un apport important à l'examen des questions juridiques découlant de l'évolution de l'environnement spatial.
25. Quelques délégations ont été d'avis qu'il fallait rationaliser les travaux du Sous-Comité pour les rendre plus efficaces et moins coûteux en envisageant, entre autres mesures, de réduire éventuellement la durée de ses sessions.
26. Le point de vue a été exprimé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique avaient abattu un travail extraordinaire en faisant progresser le droit de l'espace et en l'élaborant de manière à promouvoir, et non empêcher, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et que ce succès tenait à la capacité du Sous-Comité de se concentrer sur des problèmes pratiques et de les traiter dans le cadre d'une démarche consensuelle et axée sur les résultats.

III. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

27. Conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a examiné, en tant que question ordinaire inscrite à son ordre du jour, le point 6, intitulé "Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace".

28. Pour l'examen de ce point, il était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat contenant des informations relatives aux activités menées dans le domaine du droit de l'espace, reçues du Centre européen de droit de l'espace (ECSL), de l'Institut international de droit de l'espace, de l'Association de droit international (ADI), de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO), d'Interspoutnik et de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO) (A/AC.105/C.2/L.278 et Add.1);

b) Document de séance contenant des informations relatives aux activités menées dans le domaine du droit de l'espace, reçues de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) et de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO) (A/AC.105/C.2/2010/CRP.3);

c) Document de séance contenant des informations supplémentaires sur les activités de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO) (A/AC.105/C.2/2010/CRP.15).

29. Le Sous-Comité a noté que les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit de l'espace avaient apporté une contribution significative au développement du droit de l'espace.

30. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Agence spatiale européenne sur ses activités et celles du Centre européen de droit de l'espace dans le domaine du droit de l'espace, y compris la participation à des études juridiques internationales, à des conférences dans divers forums sur un large éventail de sujets, au maintien du réseau de points focaux nationaux pour le droit de l'espace, au cours d'été organisé chaque année sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, au Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, au Forum des praticiens, à d'autres réunions et colloques qui avaient été parrainés et organisés, à des documents, bulletins d'information et publications qui avaient été diffusés.

31. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées sur les activités de l'organisation intergouvernementale EUTELSAT (Organisation européenne de télécommunications par satellite) dans le domaine du droit de l'espace, notamment le suivi des modifications et évolutions réglementaires qui pourraient avoir une incidence sur les opérations d'Eutelsat S.A. et l'organisation de réunions triparties entre l'ITSO, l'IMSO et EUTELSAT.

32. Le Sous-Comité a reçu des informations sur les efforts que faisait l'organisation intergouvernementale EUTELSAT pour éliminer les parasites

chroniques brouillant la télédiffusion et la radiodiffusion de chaînes par les satellites d'Eutelsat.

33. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO) sur les activités de cette organisation dans le domaine du droit de l'espace, y compris les modifications apportées à la Convention de l'IMSO, la participation de l'IMSO aux essais et à la mise en œuvre du Système d'identification et de suivi à longue portée (LRIT) dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur de ce système et l'intégration dans ce système des centres de données créés par les gouvernements, entre autres.

34. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur d'Interspoutnik sur les activités de cette organisation dans le domaine du droit de l'espace, notamment la coopération avec les autres organisations internationales, l'aide aux administrations de télécommunications et aux opérateurs de satellites dans le monde et les informations sur la nouvelle administration notificatrice d'Interspoutnik.

35. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Institut international de droit de l'espace sur les activités de cet institut dans le domaine du droit de l'espace, notamment le Concours Manfred Lachs de procès simulés en matière de droit de l'espace, le cinquante-troisième colloque de l'Institut, d'autres réunions et colloques qu'il a parrainés ou organisés, les publications et rapports de l'Institut et les activités spéciales prévues pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'Institut.

36. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées par l'observateur de l'Association de droit international (ADI) sur les activités menées par cette association dans le domaine du droit de l'espace, y compris la participation à des activités des Nations Unies faisant la promotion du renforcement des capacités en matière de droit de l'espace, les travaux entrepris par son Comité du droit de l'espace concernant, entre autres, les aspects juridiques de la télédétection, en particulier l'utilisation de données issues de satellites dans les différends internationaux, la législation nationale sur l'espace, les questions d'immatriculation, les évolutions récentes en matière de débris spatiaux, le règlement des différends relatifs aux activités spatiales, les aspects juridiques des objets géocroiseurs, l'élaboration d'une loi type et les efforts entrepris pour faire connaître les aspects juridiques des activités spatiales dans les pays hispanophones.

37. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées sur les activités de la Secure World Foundation dans le domaine du droit de l'espace, y compris l'organisation de manifestations qui encourageaient la connaissance du droit de l'espace.

38. Le Sous-Comité s'est félicité des informations communiquées sur les activités du Centre international du droit de l'espace de l'Académie des sciences ukrainienne en ce qui concerne les recherches, l'analyse, l'éducation et la promotion du droit de l'espace, y compris la prestation de conseils juridiques, le soutien à l'élaboration de la législation nationale, la promotion de la coopération internationale et la préparation de publications spécialisées.

39. Le texte complet des déclarations faites lors du débat sur ce point de l'ordre du jour figure dans les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.[...] à [...].
